



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

Séance du 28 septembre 2017

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6
procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

N°4

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

OBJET :

PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LÉPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 3 OCT. 2017

Publiée ou notifiée le :

- 3 OCT. 2017

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT - P SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les différents décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la Fonction Publique Territoriale, .../...

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 8A du 22 juin 2017 portant adoption du tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 8A du 22 juin 2017 portant adoption du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n°5 en date du 19 septembre 2017,

Vu l'avis du comité technique en date du 26 septembre 2017,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, de continuité de service ou d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

Propose au Conseil Communautaire :

- de créer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

A. Les emplois permanents

1. Modifications liées aux évolutions organisationnelles au sein des structures de la petite enfance

Il est proposé de procéder :

- à la suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture et d'un poste d'assistante maternelle suite à des départs en retraite ;
- à la suppression d'un poste de puéricultrice de classe normale et d'un poste d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants suite à des départs pour mutation ;
- à la suppression de quatre autres postes d'assistante maternelle suite à des réorientations professionnelles et départ volontaire.

2. Modifications liées à des évolutions à intervenir dans le cadre de l'organisation des services communautaires

Il est proposé de procéder :

- à la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet dans la cadre de la procédure de recrutement à intervenir d'un

animateur de la plateforme territoriale de rénovation énergétique, mais également de la possibilité d'avoir recours à l'emploi d'un agent non titulaire le cas échéant, avec versement de régime indemnitaire fixé par arrêté ;

- à la création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet à compter du 01/10/2017 dans le cadre des transferts effectués depuis le 1^{er} janvier 2017 et des conditions d'exercice de la compétence sport, développement économique et du développement du tourisme,

- à la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps complet en deux postes d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 17 h 30 hebdomadaire afin de tenir compte des évolutions organisationnelles au restaurant universitaire à compter du 01/10/2017 ;

- à la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique suite au départ en retraite d'un agent à compter du 11/09/2017 ;

- à la transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour exercer l'enseignement de la flûte traversière à compter du 01/09/2017,

- à la transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 6 h hebdomadaire pour exercer l'enseignement du Cor à compter du 01/09/2017.

3. Recrutement pouvant avoir lieu par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3-2 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Pour assurer la continuité du service, l'établissement peut être amené à envisager le recrutement d'agents non titulaires en remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondant au profil recherché, ou bien encore lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

La délibération portant création des emplois doit mentionner le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, mais également préciser si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Il est proposé de procéder :

- à la création d'un poste de chargé de la coordination et supervision sur l'offre touristique de Vichy Communauté et au recrutement à compter du

01/10/2017 d'un agent non titulaire en contrat à durée indéterminée à temps complet exerçant actuellement ses missions au sein du SMAT de la Montagne Bourbonnaise. Cet agent communautaire serait rémunéré sur les bases du grade de rédacteur.

- à la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, dans le cadre du recrutement à intervenir sur un emploi vacant d'animateur de contrat territorial des milieux aquatiques pour lequel une aide financière peut être apportée à hauteur de 80 % par des partenaires institutionnels sur 5 ans ; ainsi qu'au recrutement d'un agent non titulaire à temps complet au profil expérimenté. Compte tenu de son expérience sur des fonctions similaires, cet agent communautaire serait rémunéré sur les bases du grade de technicien principal de 2^{ème} classe,

- à la modification d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'un agent non titulaire et au recrutement sur un emploi vacant d'un agent non titulaire à temps non complet au profil expérimenté en qualité d'enseignant du piano et de la formation musicale à hauteur de 12 h hebdomadaires, pour une durée d'un an à compter du 13/09/2017. Compte tenu de son expérience sur des fonctions similaires, cet agent communautaire serait rémunéré sur les bases du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

- à la création d'un poste et au recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet au profil expérimenté en qualité d'enseignant de musiques actuelles spécialité guitare à hauteur de 15 h 30 hebdomadaire pour une durée d'un an. Compte tenu de son expérience sur des fonctions similaires, cet agent communautaire serait rémunéré sur les bases du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

- transformer le poste d'agent non titulaire à temps complet en qualité d'animateur des activités de pleine nature pour une durée d'un an. Compte tenu de son expérience sur des fonctions similaires, cet agent communautaire sera rémunéré sur les bases du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

B. Les emplois non permanents

Par ailleurs afin de faire face au surcroît d'activité au conservatoire à rayonnement départementale de l'agglomération, il est proposé de créer 3 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

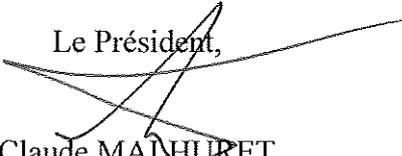
- adopte le tableau des effectifs au 01/10/2017 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n° 1,
- autorise le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,

- autorise le Président ou son représentant à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats de travail à intervenir avec les personnels concernés,
- autorise le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents précités,
- dit que la présente délibération sera transmise à M. le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Allier,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.
-

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MAHURET

ANNEXE A LA DELIBERATION DU SEPTEMBRE 2017

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2017

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS			EFFECTIFS		OBSERVATION
		OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU 22 JUIN 2017	POURVUS AU 1ER JUIN 2017	VARIATIONS	OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU SEPTEMBRE 2017	POURVUS AU 1ER OCTOBRE 2017	
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur Général des Services	A	1	1		1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	4	2		4	3	
Directeur Général Adjoint des Services Techniques	A	1	0		1	0	
TOTAL FONCTIONNEL		6	3		6	4	
1 - SECTEUR ADMINISTRATIF							
Directeur	A	6	3		6	3	
Attaché Principal	A	6	6		6	6	
Attaché	A	7	7		7	7	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	12	12		12	12	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7	7		7	7	
Rédacteur	B	13	12		13	12	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	15	15		15	15	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	29	28		29	28	
Adjoint Administratif	C	34	30		34	32	
TOTAL ADMINISTRATIF (1)		129	120		129	122	
2 - SECTEUR TECHNIQUE							
Ingénieur en Chef hors classe	A	1	1		1	1	
Ingénieur en Chef	A	1	1		1	1	
Ingénieur Principal	A	6	5	+1	7	5	transfert
Ingénieur	A	3	3		3	3	
Technicien Principal 1ère classe	B	12	12	+1	13	13	PTRE
Technicien Principal 2ème classe	B	7	7		7	7	
Technicien	B	7	7		7	7	
Agent de Maîtrise Principal	C	7	6		7	6	
Agent de Maîtrise	C	11	10		11	10	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	7	5	-1	6	4	1 retraite
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	25	23		25	22	
Adjoint Technique	C	50	42	+2	52	45	1 RU + 2 50 % RU
TOTAL TECHNIQUE (2)		137	122		140	124	
3 - SECTEUR SOCIAL							
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	6	6	-1	5	5	mutation
Educateur de Jeunes Enfants	B	3	3		3	3	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2	2		2	2	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	1	1		1	1	
Agent Social	C	12	12		12	12	
TOTAL SOCIAL (3)		24	24		23	23	
4 - SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
Puéricultrice hors classe	A	1	1		1	1	
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	-1	0	0	mutation
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	C	1	1		1	1	
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	C	11	11	-1	10	10	retraite
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)		14	13		12	12	
5 - SECTEUR SPORTIF							
Conseiller AFS	A	2	2		2	2	
Educateur AFS Principal de 1ère classe	B	8	8		8	8	
Educateur AFS Principal de 2ème classe	B	2	1		2	1	
Educateur AFS	B	5	5		5	5	
TOTAL SPORTIF (5)		17	16		17	16	
6 - SECTEUR ANIMATION							
Animateur Principal de 1ère classe	B	5	5		5	5	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1	1		1	1	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	1	1		1	1	
Adjoint d'Animation	C	10	10		10	10	
TOTAL ANIMATION (6)		17	17		17	17	
7 - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	8	8	-2	6	6	retraite
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	1	1		1	1	
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	23	23	+1	24	24	
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	A	2	2	+1	3	3	
TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		34	34		34	34	
8 - SECTEUR CULTUREL							
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	1	1		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2ème classe	B	1	1		1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	1	1		1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	3	3		3	3	
Adjoint du Patrimoine	C	2	2		2	2	
TOTAL CULTUREL (7)		8	8		8	8	
TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES		386	357	0	386	360	

AGENTS NON TITULAIRES ET CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS			EFFECTIFS		OBSERVATION
		OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU 22 JUIN 2017	POURVUS AU 1ER JUIN 2017	VARIATIONS	OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU SEPTEMBRE 2017	POURVUS AU 1ER OCTOBRE 2017	
POSTES PERMANENTS							
CONTRACTUEL ADM	A	1	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (mission FCEI)	A	1	1		1	1	
CONTRACTUEL (Bibliothécaire)	A	1	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM	B	2	2	-1	3	3	transfert SMAT
CONTRACTUEL ADM (OPAH)	B	1	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH	B	3	3	-2	5	5	CTMA + chemin de randonnée
CONTRACTUEL TECH (OPAH)	B	3	3		3	3	
CONTRACTUEL ANIM (chemin de randonnée)	B	1	1	-1	0	0	

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS			EFFECTIFS		OBSERVATION
		OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU 21 JUIN 2017	POURVUS AU 1ER JUN 2017	VARIATIONS	OUVERTS PAR DELIBERATION DU CC DU SEPTEMBRE 2017	POURVUS AU 1ER OCTOBRE 2017	
Assist. Enseignement artistique Principal de 1ère classe	B	1	1		1	1	
Assist. Enseignement artistique Principal de 2ème classe	B	10	10	1	11	11	
Assist. Enseignement artistique	B	6	6		6	6	
CONTRACTUEL ADM	C	1	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (gestionnaire de la tpe)	C	1	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (OPAH)	C	1	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH	C	2	2		2	2	
CONTRACTUEL (conseiller en séjour)	C	3	3		3	3	
TOTAL POSTES PERMANENTS		38	38	3	41	41	
POSTES NON PERMANENTS							
COLLABORATEUR DE CABINET CAB	A	3	0		3	0	
ASSISTANTES MATERNELLES	C	18	14	-5	13	11	1 retraite + 3 mobilité + 1 vacataire
REPLACANTS AGENTS INDISPONIBLES		9	9		9	9	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES		4	4	3	7	7	
APPRENTISSAGE	C	4	3		4	3	
CUI ADM	C	1	1		1	0	
EMPLOIS D'AVENIR	C	8	5		8	5	
MEDECINS VACATAIRES		2	2		2	2	
PHOTOGRAPHE VACATAIRE		1	1		1	1	
POLE LARDY VACATAIRES		6	6		6	6	
TOTAL POSTES NON PERMANENTS		56	45	-2	54	44	
TOTAL NON TITULAIRES ET CONTRACTUELS		94	83	1	95	85	
TOTAL GENERAL		480	440	1	481	445	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS

.....
Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 03/10/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28sep2017_4

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28sep2017_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 ,1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_4-DE-1-1_1.pdf)